



**Mémoire du Conseil national autochtone de l'Église Unie du Canada présenté au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord au sujet du projet de loi C-15**

7 avril 2021

Sekon, Bozhoo, Tansi.

Pendant que vous prenez le temps d'étudier le projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Conseil national autochtone de l'Église Unie du Canada prie pour que votre démarche soit positive.

Nous avons suivi et appuyé l'évolution de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. En 2016, l'Église Unie du Canada a adopté la Déclaration comme cadre de réconciliation en réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

En tant que membres autochtones de l'Église, nous prenons la peine de demander conseil à nos communautés lors de la prise de décisions. Nous avons recours aux mêmes pratiques que celles qui ont guidé nos ancêtres depuis les temps immémoriaux.

C'est d'ailleurs ce que nous souhaitons pour le Canada : que l'adoption de la Déclaration de Nations Unies et la mise en application des mesures proposées dans le projet de loi annoncent la fin des systèmes coloniaux et que nos relations soient guidées par l'intention et l'esprit des traités, et non par la *Loi sur les Indiens*.

Nous avons été déçus d'apprendre qu'il y a eu peu de consultations véritables et approfondies des collectivités pendant le processus ayant mené au projet de loi C-15. Pour cette raison, et étant donné qu'il nous est impossible de consulter nos communautés, nous avons décidé que le Conseil national autochtone de l'Église Unie du Canada ne peut pas actuellement faire de déclarations éclairées pour ou contre le projet de loi C-15.

Nous voyons que le projet de loi indique que le Canada travaille « en consultation et en coopération avec les peuples autochtones » pour atteindre les objectifs établis par la Déclaration, c'est-à-dire surveiller, assurer la responsabilisation, s'assurer que les lois canadiennes sont compatibles avec la Déclaration et créer un plan d'action national concernant la Déclaration.

Nous croyons que la seule façon d'y parvenir consiste à établir un dialogue franc et approfondi entre le Canada et nos communautés, les Premières Nations.

Nos recommandations sont semblables à ce que nous avons déclaré à l'Église Unie, c'est-à-dire que nous poursuivons notre travail vers l'autodétermination en nous appuyant sur la Déclaration des



Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

**Nous sommes les peuples et les nations autochtones, et non un groupe unique ou un organisme. Nous devons participer de façon active au processus de consultation et de coopération que prévoit le projet de loi. Nous espérons que vous respecterez nos pratiques en matière de processus décisionnel.**

En tant que peuples autochtones, nous avons longtemps attendu que le Canada s'investisse dans la création de nouvelles relations avec nous. Nous sommes heureux de constater les progrès réalisés et nous espérons que vous travaillerez avec nous à jeter les bases de ces nouvelles relations dans le cadre du projet de loi.

Tous mes proches.

Le Conseil national autochtone de l'Église Unie du Canada

*Le Conseil national autochtone est la structure de gouvernance élue et autonome des peuples autochtones et des communautés croyantes de l'Église Unie du Canada.*